

ne des publiés ici

sur mon dévouement
une grande impref-
concitoyens ont
de 12 ans dans le
tribuer à pénétrer
re langue, sous la
des écrits de vos
liberté, j'ai rendu
services qui ont
français auprès du
el point notre au-
à l'intimité de nos
s libérales sur les
tranquille désirer
concomit Federal com-
veritable paix de
x de deux peuples
r, quel que soit le
instrument, après
des mystères qui ont
il est un acte de
les peuples libres
culière dans le pro-
utif des Etats-Unis
que le peuple sou-
que les formes diplo-

ses frères, auprès
peuple Américain, et
je l'ai mérité. Un
stitution de son re-
que l'impératrice de
un Etat libre, il ne
verti ; à moins que le
en faisant à un seul
donc, Monsieur, de
je lui fais au nom
il s'assemblera par
ient pas encore suffi-
ives aux droits poli-
sultans de notre état
de l'aggression. 3°. La République Fran-
caractère se trouve
oir obéi à des ordres
r. Dans cet attente,
comme compromise
des Consuls, et je
conseil exécutif de
différente que celles
addeur à Paris ; mais
peuple Américain, il
elles sur la nécessité
ue sur des faits con-
régulière, d'avoir
Louis XVI. De lui
ne point accepter
pécés ; d'avoir affecté
ie du peuple ; d'avoir
de la Prusse ; d'avoir
peuple Américain, pour
ous ses ennemis ; de
es de la République ;
scutif des Etats-Unis
breilles républicaines ;
gleterre avec l'ambas-
à Philadelphie, son
pas de longue durée.
s imputations ; mais
s Etats-Unis, j'ai en

avoir laisser à leur sagesse le soin de prendre les mesures les plus convenables pour concilier leur dignité avec ce que peut exiger leur prudence. Ne doutant point, Monsieur, que la justice que je réclame ne me soit rendue, ainsi qu'à mes coopérateurs, je dois vous prévenir que je vais faire imprimer toute ma correspondance avec vous, toutes mes instructions, et toutes celles des Consuls, afin que le peuple Américain, dont l'estime m'est plus chère que la vie, juge si je me suis rendu digne ou non de de l'accueil fraternel qu'il a daigné me faire ; si dans tous mes offices je n'ai point exprimé mon respect pour cette nation vertueuse, et ma confiance dans la pureté de ses sentimens ; si j'ai insisté sur un seul principe qui n'ait été soutenu depuis par des décisions des jurés et des tribunaux du pays ; si, en agissant et en m'exprimant avec la franchise et l'énergie d'un républicain, j'ai attaqué la constitution ; si j'ai méconnu une seule loi ; enfin, si, en réclamant avec toute la fermeté qui m'était prescrite, l'exécution fidèle de nos traités, je n'ai point cherché à encourager le gouvernement Fédéral à employer les seuls moyens qui conviennent à un grand peuple pour conserver la paix et jouir de tous les avantages attachés à la neutralité, objet mille, qui ne s'acquiert pas par des démarches timides, incertaines ; par des proclamations prématurées qui semblent attachées par la peur ; par une impartialité partielle qui algie vos amis sans satisfaire vos ennemis ; mais par une attitude ferme et prononcée, qui annonce à toutes les puissances que le désir très légitime de jouir des douceurs de la paix n'a point fait oublier ce que l'on doit à la justice, à la reconnaissance, et que, sans cesser d'être neutres, on peut remplir des engagements publics contractés avec ses amis dans un moment où l'on était soi-même en danger.

Je répondrai plus en détail lorsqu'il en sera tems, Monsieur, à votre violente diatribe ; mais elle renferme un fait sur lequel je dois à présent vous donner des explications. L'on vous ordonne de me reprocher d'avoir imprimé inopinément à mes démarches officielles un ton de couleur qui a fait imaginer que l'on n'avait connu en France, ni mon caractère ni mes manières. Je vous en disai la raison, Monsieur ; c'est qu'un sang pur et chaleureux coule avec rapidité dans mes veines, que j'aime passionnément ma patrie, que j'adore la cause de la liberté, que je suis toujours prêt à lui sacrifier ma vie ; qu'il me paraît inconcevable que tous les ennemis de la tyrannie, que tous les hommes vertueux ne marchent point avec nous au combat, et que, lorsque je trouve que l'on fait une injustice à mes concitoyens, ou qu'on ne prend point leurs intérêts avec le zèle qu'ils méritent, aucune considération au monde n'empêcherait ni ma plume, ni ma bouche de tracer, d'exprimer ma douleur ; je vous dirai donc sans détour que j'ai été extrêmement blessé, Monsieur, 1°. Que le Président des Etats-Unis se fût hâté, avant de savoir ce que j'avais à lui transmettre de la part de la République Française, de proclamer des sentimens sur lesquels la décence et l'humanité auraient au moins dû jeter un voile. 2°. Qu'il ne m'ait parlé dans ma première audience que de l'amitié des Etats-Unis envers la France, sans me dire un mot, sans énoncer un seul sentiment sur notre révolution, tandis que toutes les villes, tous les villages depuis Charleston jusqu'à Philadelphie, venaient de faire retentir les airs de leurs vœux les plus ardens pour la République Française. 3°. Qu'il ait reçu et admis à une audience particulière, avant mon arrivée, Noailles et Talon, agens connus des contre-révolutionnaires Français, qui, depuis, ont eu des relations intimes avec deux membres du gouvernement Fédéral. 4°. Que ce premier magistrat d'un peuple libre, ait décoré son salon de certains médaillons de Cape et de la famille, qui servaient à Paris de signes de ralliement. 5°. Que les premières plaintes qui ont été faites à mon prédécesseur sur les armemens et les prises qui ont eu lieu à Charleston lors de mon arrivée n'aient été, pour ainsi dire, que la paraphrase des notes du ministre d'Angleterre. 6°. Que le secrétaire de la guerre, auquel je fis part du désir qu'avaient nos gouvernemens des îles du vent de recevoir promptement quelques fusils et quelques canons qui les missent en état de défendre des possessions garanties par les Etats-Unis, ait en le front de me répondre, avec une insouciance ironique, que les principes établis par le Président ne lui permettaient pas de nous prêter, même un pistolet. 7°. Que le secrétaire de la trésorerie, que j'entretenais sur la proposition que j'avais faite de convertir presque toute la dette Américaine, au moyen d'une opération de finance, autorisée par la loi, en farines, en riz, en grains, en salaisons, et en autres objets dont la France avait le plus pressant besoin, ait ajouté au refus qu'il avait déjà fait officiellement, de favoriser cet arrangement, la déclaration positive que dans le cas même où il serait praticable, les Etats-Unis ne pourraient point s'y prêter, vu que l'Angleterre ne manquerait pas de considérer ce remboursement extraordinaire, fourni à une nation avec laquelle elle est en guerre, comme un acte d'hostilité. 8°. Que d'après les instructions du Président des Etats-Unis, des citoyens Américains, qui s'étaient rangés sous les bannières de la France, ayant été poursuivis et arrêtés ; attentat inouï contre la liberté, dont un jury, vertueux et populaire, a vengé avec éclat les défenseurs de la plus belle des causes. 9°. Que l'on ait souffert que des tribunaux incompétens aient pris connaissance de faits relatifs aux priés dont les traités leur interdisent expressément le pouvoir de s'emparer ; que sur l'aveu de leur incompétence, l'on nous ait enlevé ces propriétés acquises par le droit de la guerre ; qu'on ait trouvé mauvais que nos Consuls aient protesté contre ces actes arbitraires, et que pour prix de son dévouement à ses devoirs, celui de Boston ait été emprisonné comme un malfaiteur. 10°. Que le Président des Etats-Unis ait pris sur lui de donner à nos traités des interprétations arbitraires, absolument contraires à leur véritable sens, et que par une série de décisions que l'on voudrait